

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 26253

Numéro SIREN : 815 286 398

Nom ou dénomination : MEDIAWAN

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2018 sous le numéro de dépôt 4192



20180041922016

DATE DEPOT : 17/01/2018

N° DE DEPOT : 4192

N° GESTION : 2015B26253

N° SIREN : 815286398

DENOMINATION : MEDIAWAN

ADRESSE : 16 rue Oberkampf 75011 Paris

MILLESIME : 2016

Greffe  
de commerce de Paris  
17 JAN. 2013  
Sous le N° : 4192



MEDIAWAN

Comptes annuels arrêté au 31 décembre 2016

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

# SOMMAIRE

RAPPORT DE PRESENTATION.....	4
BILAN ACTIF.....	5
BILAN PASSIF .....	6
COMPTE DE RESULTAT .....	7
COMPTE DE RESULTAT (SUITE).....	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	9
PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEXE .....	10
<b>I - INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>11</b>
1.1 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE .....	11
1.2 - FAITS SIGNIFICATIFS .....	11
1.3 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE.....	12
<b>2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>13</b>
2.1 - PRINCIPES GENERAUX .....	13
2.2 - DEROGATIONS.....	13
2.3 - PRINCIPALES METHODES .....	13
2.3.1 - <i>Frais de constitution</i> .....	13
2.3.2 - <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i> .....	13
2.3.3 - <i>Participations et créances rattachées à des participations, autres titres immobilisés</i> .....	14
2.3.4 - <i>Créances</i> .....	14
2.3.5 - <i>Charges constatées d'avance</i> .....	14
2.3.6 - <i>Valeurs mobilières de placement</i> .....	14
2.3.7 - <i>Opérations en devises</i> .....	14
2.3.8 - <i>Provisions pour risques et charges</i> .....	14
2.3.9 - <i>Distinction entre résultat courant et exceptionnel</i> .....	15
2.3.10 - <i>Recours à des estimations</i> .....	15
<b>3 - INFORMATIONS SUR LE BILAN CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.....</b>	<b>16</b>
3.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	16
3.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	16
3.3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....	16
3.4 - AMORTISSEMENTS .....	16
3.5 - AUTRES ELEMENTS D'ACTIF .....	17
3.5.1 - <i>Ventilation des créances par échéance</i> .....	17
3.5.2 - <i>Trésorerie</i> .....	17
3.6 - CAPITAUX PROPRES.....	18
3.6.1 - <i>Capital social</i> .....	18
3.6.2 - <i>Primes d'émission</i> .....	19
3.6.3 - <i>Détention du capital</i> .....	20
3.7 - AUTRES ELEMENTS DU PASSIF .....	21
<b>4 - INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE 2016.....</b>	<b>22</b>
4.1 - CHIFFRE D'AFFAIRES .....	22
4.2 - CHARGES EXTERNES .....	22
4.3 - EFFECTIFS .....	22

4.4 - RESULTAT FINANCIER.....	22
4.5 - RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	22
4.6 - REMUNERATIONS.....	22
<b>5 - ELEMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>23</b>
5.1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	23
5.2 - CREDITS-BAUX :.....	23
5.3 - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES.....	23
5.4 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE.....	23
5.5 - CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE).....	23
<b>6 - AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>24</b>
6.1 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT.....	24
6.2 - TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES.....	24
<b>7 - INFORMATIONS SUR LA SEPARATION DES EXERCICES.....</b>	<b>25</b>
7.1.1 - <i>Détail des charges à payer</i> .....	25
7.1.2 - <i>Détail des charges et produits constatés d'avance</i> .....	25
<b>8 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</b>	<b>26</b>
<b>9 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....</b>	<b>26</b>

## RAPPORT DE PRESENTATION

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société **SA Mediawan** pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	251 402 314 €
Chiffre d'affaires	0 €
Résultat net comptable	- 638 909 €

Fait à Toulouse,  
Le 20 avril 2017

Gérard GRATIOT  
Expert-comptable

## BILAN ACTIF

	Montant brut	Amort.	Montant net	Montant net
	(En euros)	(En euros)	31/12/2016	31/12/2015
	(En euros)	(En euros)	(En euros)	(En euros)
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	17 782	7 113	10 669	14 226
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et marques	51 000	8 500	42 500	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Agencements				
Installations techniques				
Matériels Informatiques				
Mobilier				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Titres de participation				
Créances sur participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>68 782</b>	<b>15 613</b>	<b>53 169</b>	<b>14 226</b>
Stocks				
Avances, acomptes sur commandes	92 772		92 772	
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat - Impôt sur les sociétés				
Etat - Taxes sur le chiffre d'affaires	521 206		521 206	227 140
Autres créances				
Divers avances et acomptes versés				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	250 664 393		250 664 393	39 000
Charges constatées d'avance	70 774		70 774	1 110 084
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>251 219 215</b>	<b>0</b>	<b>251 219 215</b>	<b>1 476 224</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION :</b>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>251 419 227</b>	<b>15 613</b>	<b>251 402 313</b>	<b>1 590 450</b>

## BILAN PASSIF

	31/12/2016	31/12/2015
	En euros	En euros
Capital social	312 808	39 000
Prime d'émission, fusion, apport	244 633 820	
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 11 556	
Acomptes sur dividendes		
<b>RESULTAT de L'EXERCICE</b>	- 638 909	- 11 556
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>244 296 162</b>	<b>27 444</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès des établis. de crédits		
Découverts, concours bancaires		
Dettes financières diverses		
Groupe et associés		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 087 028	1 363 006
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat impôts sur les bénéfices		
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	19 124	
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes s/ immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES ET REGULARISATIONS</b>	<b>7 106 152</b>	<b>1 363 006</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>251 402 314</b>	<b>1 390 450</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2016	31/12/2015
	En euros	En euros
Refacturations		
Prestations de services France		
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>		
Subventions d'exploitation		
Reprises amort. provisions et transfert		
Autres produits		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Achats refacturés		
Autres achats et charges externes	626 315	8 000
Impôts, taxes et versements assimilés	510	
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements immobilisations	12 056	3 556
Dotations pour dépréciations des actifs circulants		
Dotations provisions risques et charges		
Autres charges	28	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>638 909</b>	<b>11 556</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-638 909</b>	<b>-11 556</b>
Intérêts et produits financiers divers		
Reprises sur provisions		
Différence positive de change		
Produits nets s/cessions valeurs mobilières de placement		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Intérêts et charges financières diverses		
Dotations aux provisions		
Différence négative de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>-638 909</b>	<b>-11 556</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT (suite)</b>
-----------------------------------

	31/12/2016	31/12/2015
	En euros	En euros
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises provisions		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles amortissements provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	0	0
Impôts dus sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	-638 909	-111 556
<b>RESULTAT</b>	-638 909	-111 556

<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b>
--

En euros	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux
Situation à la clôture au 31-déc-15	39 000			- 11 556	27 444
<b>Mouvements 2016</b>					
- Variation de capital de l'entreprise	273 808	244 833 820			244 907 628
- Affectation de résultat 2015			- 11 556	11 556	
- Distribution effectuée par l'entreprise					
- Résultat de l'exercice				- 638 909	- 638 909
- Autres variations					
Situation à la clôture au 31-déc-16	312 808	244 633 820	- 11 556	- 638 909	244 296 162

## PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEXE

Les critères de l'entreprise tels que définis par le décret 2005 – 1757 du 30 décembre 2005 concernant l'annexe sont les suivants :

- Période clôturée : *le 31 décembre 2016*
- Durée de l'exercice : *12 mois*
- Durée de l'exercice précédent : *16 jours*
- Total du bilan 2016 : *251 402 314 €*
- Chiffre d'affaires 2016 : *- K€*
- Effectif au 31 décembre 2016 : *0 salarié*

Les personnes et entités dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sont dans l'obligation de présenter une annexe de base. Elle sera complétée par un certain nombre d'informations facultatives jugées significatives.

*NB : A défaut de précisions contraires, l'ensemble des informations contenues dans la présente annexe est exprimé en euros.*

## 1 - INFORMATIONS GENERALES

Mediawan SA (ci-après la "Société") a été constituée le 15 décembre 2015 sous la forme d'une société anonyme avec un Directoire et un Conseil de surveillance. Son identification SIREN est le n° 815 286 398. Le capital social de la Société est composé de 31 280 815 actions au 31 décembre 2016 pour un total de 312 808,15 Euros. Le siège social de la Société est sis au 16 rue Oberkampf, 75011 Paris, France.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Le Directoire de la Société a arrêté les comptes le 20 avril 2017.

### 1.1 - Présentation de l'activité

Mediawan est un SPAC (Special Purpose Acquisition Company) constitué en décembre 2015 sous forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont l'objectif est d'acquérir une ou plusieurs sociétés cibles dans le domaine des médias traditionnels et numériques ou dans le secteur du divertissement en Europe (l'« Acquisition Initiale » ou le « Rapprochement d'Entreprises »).

### 1.2 - Faits significatifs

Le 12 avril 2016, Mediawan a annoncé son intention de lever, dans le cadre d'un placement privé international, un montant de 250 millions d'euros, à l'occasion de son introduction sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext à Paris.

Le placement a porté sur un montant de 25 millions d'actions de préférence stipulées rachetables assorties de bons de souscription d'actions ordinaires (les « unités » ou « ABSAR B ») pour un prix unitaire de souscription de 10 euros chacune. Le placement a été effectué sous la forme d'un placement privé auprès de certains investisseurs qualifiés en France et en dehors de France, et a permis à Mediawan de lever 250 millions d'euros.

Chaque unité est composée d'une action de préférence stipulée rachetable (« Action de Préférence B ») et d'un bon de souscription d'actions ordinaires rachetable (« BSAR B »). La parité d'exercice des BSAR B est fixe (sous réserve d'ajustements usuels liés à la réalisation d'opérations financières conformément aux dispositions légales applicables et aux termes et conditions des BSAR B) :

- ✓ deux BSAR B donnent droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle Mediawan
- ✓ le prix d'exercice global est de 11.50 euros

Les BSAR B seront exerçables à compter de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises pour une durée de 5 ans. Ces instruments génèrent un effet anti-dilutif leur prix d'exercice étant supérieur au cours moyen de l'action sur la période.

Les Actions de Préférence B et les BSAR B de Mediawan ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris, sous les codess mnémoniques respectifs de MDWP et MDWBS.

Le 22 avril 2016, EnterNext, la filiale d'Euronext dédiée à l'accompagnement et au développement des PME-ETI en Bourse a procédé à l'introduction en Bourse de Mediawan, sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext à Paris.

L'introduction de Mediawan sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris a été réalisée suite à l'admission à la négociation et par cotation directe de 25 000 000 Actions de Préférence B (code mnémorique : MDWP) et 25 000 000 BSAR B (code mnémorique : MDWBS).

Il est rappelé que Mediawan disposait d'un délai de 24 mois (\*) à compter de l'admission aux négociations de ses titres pour réaliser le Rapprochement d'Entreprises. A défaut, Mediawan devait être automatiquement dissoute et procéder au partage de l'actif social et à la répartition du boni de liquidation, après désintéressement des créanciers, entre les actionnaires et les fondateurs conformément à l'ordre des priorités prévu dans les statuts de Mediawan.

(\*) ce délai pouvant être prorogé par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société conformément aux stipulations des statuts de la Société et au droit commun des sociétés.

Les fondateurs de Mediawan ont investi 6 millions d'euros via la souscription de 5 686 500 actions ordinaires précédemment au placement privé et de 594 315 unités fondateurs, chacune composée d'une action ordinaire et d'un BSAR A (tel que défini ci-après) (les « ABSAR A ») concomitamment à l'offre. Immédiatement après le placement privé, les fondateurs détiennent 6 280 815 actions représentant approximativement 20 % du capital et des droits de vote de Mediawan. Les développements concernant la parité d'exercice BSAR B qui figurent au 4<sup>ème</sup> paragraphe ci-dessus sont applicables *mutatis mutandis* à la parité des BSAR A.

Les actionnaires fondateurs sont :

- Pierre-Antoine Capton,  
Directeur général unique et actionnaire fondateur : fondateur de « 3ème Œil Productions », le plus grand producteur indépendant de médias français ;
- Xavier Niel,  
Actionnaire fondateur : fondateur du fournisseur de services de télé communication français coté « Iliad » et principal actionnaire du groupe « Le Monde » ;
- Matthieu Pigasse,  
Actionnaire fondateur: Global Head of M&A and Sovereign Advisory of Lazard Group, directeur général de « Lazard France » et principal actionnaire de groupes de presse (« Le Monde », « Les Inrocks », « Le Huffington Post »).

### 1.3 - Informations relatives à l'entreprise

Mediawan SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris sous le symbole « MDWP ».

Mediawan avait pour objectif de réaliser un Rapprochement d'Entreprises en acquérant une ou plusieurs entités et/ou entreprises cibles répondants à différents critères. Le Rapprochement d'Entreprises doit porter sur une ou plusieurs entités et/ou entreprises cibles ayant une « fair market value » au moins égale à 75 % du montant déposé sur le compte de dépôt prévu à cet effet. Ce Rapprochement d'Entreprises a été réalisé le 31 mars 2017 (cf. § 9 « Evènements postérieurs à la clôture »).

Mediawan SA (ci-après la « Société » ou « Mediawan ») a été constituée le 15 décembre 2015 sous la forme d'une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Son identification

SIREN est le n° 815 286 398. Le capital social de la Société est composé de 31 280 815 actions au 31 décembre 2016 pour un total de 312 808,15 Euros. Le siège social de la Société est sis au 16 rue Oberkampf, 75011 Paris, France.

L'exercice social a eu une durée de 12 mois, commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre. L'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 a eu une durée de 16 jours.

## 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux règles définies par la mise en application du Plan Comptable Général français (règlement ANC 2016-07), aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France, tels que :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La comparabilité des exercices n'est pas possible compte tenu d'un exercice de 16 jours au 31 décembre 2015.

### 2.2 - Dérogations

Il n'a pas été dérogé aux règles de base prévues pour l'établissement des comptes.

### 2.3 - Principales méthodes

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.3.1 - Frais de constitution

La Société a décidé d'immobiliser les frais de constitution lors de sa première clôture. Ces frais s'élèvent à 17 782 € à la clôture de l'exercice et sont amortis sur 5 ans prorata temporis. Ils se composent de frais relatifs à la procédure juridique de constitution de la Société, des honoraires pour la recherche d'antériorité sur le nom de domaine.

#### 2.3.2 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition « prix d'achat et frais accessoires » ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue :

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| • Frais d'établissement | 5 ans |
| • Site internet         | 3 ans |

### **2.3.3 - Participations et créances rattachées à des participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est durablement inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base des capitaux propres corrigés des perspectives de rentabilité.

### **2.3.4 - Créances**

Les créances sont valorisées à la valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement est inférieure à la valeur comptable.

### **2.3.5 - Charges constatées d'avance**

Au 31 décembre 2015, selon la Direction, dans l'hypothèse d'une admission réussie au compartiment professionnel d'Euronext Paris : les frais engagés comme coûts de transaction ont été comptabilisés en charge constatée d'avance.

Ces charges constatées d'avance se rattachaient directement à l'opération d'augmentation de capital. Ces frais ont été imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à ladite augmentation de capital.

Au 31 décembre 2016, les charges constatées d'avance correspondent principalement à l'étalement des primes d'assurance.

### **2.3.6 - Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'apport ou à leur prix d'acquisition, et donnent lieu, le cas échéant, à des dépréciations pour les ramener à leur valeur probable de vente.

### **2.3.7 - Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

### **2.3.8 - Provisions pour risques et charges**

Les obligations de la société Mediawan à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêts des comptes et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

### **2.3.9 - Distinction entre résultat courant et exceptionnel**

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la société Mediawan, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

### **2.3.10 - Recours à des estimations**

La production des états financiers établis conformément aux principes comptables français conduit la Direction de la société à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Les montants réels pourraient se révéler différents de ceux résultant des estimations effectuées.

### 3 - INFORMATIONS SUR LE BILAN CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

#### 3.1 - Immobilisations incorporelles

Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés par les postes d'immobilisations incorporelles au cours de l'année 2016 :

Immobilisations incorporelles	Valeur au 01/01/16	Acquisitions 2016	Transferts 2016	Cessions 2016	Valeur au 31/12/16
Frais d'établissement Site Internet	17 782	51 000			17 782 51 000
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>17 782</b>	<b>51 000</b>			<b>68 782</b>
Amort. Frais d'établissement Amort. Site Internet	- 3 556	- 3 557 - 8 500			- 7 113 - 8 500
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>3 556</b>	<b>12 057</b>			<b>15 613</b>
Frais d'établissement Site Internet	14 226	- 3 557 42 500			10 669 42 500
<b>TOTAL VALEUR NETE</b>	<b>14 226</b>	<b>38 943</b>			<b>53 169</b>

#### 3.2 - Immobilisations corporelles

Néant au 31 décembre 2016

#### 3.3 - Immobilisations financières

Néant au 31 décembre 2016

#### 3.4 - Amortissements

L'évolution du poste d'amortissement est détaillée dans le tableau au 3.1.

### 3.5 - Autres éléments d'actif

#### 3.5.1 - Ventilation des créances par échéance

Le tableau ci-après indique la ventilation des créances en fonction de leur date d'échéance :

<b>ETAT DES CREANCES au 31/12/2016</b>	<b>Montants Bruts</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>A plus d'un an</b>
<b>De l'actif Immobilisé :</b>			
• Créances rattachées à des participations			
• Prêts			
• Autres immobilisations financières			
<b>De l'actif circulant :</b>			
• Avances et acomptes versés	92 772	92 772	
• Créances clients			
• Clients douteux et litigieux			
• Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
• Personnel et comptes rattachés			
• Impôts sur les sociétés			
• Taxe sur la valeur ajoutée	521 206	521 206	
• Débiteurs divers (y compris C/C Groupe)			
• Charges constatées d'avance	70 774	70 774	
<b>TOTAUX</b>	<b>684 752</b>	<b>684 752</b>	

#### 3.5.2 - Trésorerie

La trésorerie s'élève à 250 664 393 euros au 31 décembre 2016.

Les 250 000 000 Euros obtenus par la société lors de son Admission en Bourse figurent sur un compte spécifique ouvert auprès de la Banque SOCIETE GENERALE. Ce compte n'est pas rémunéré.

### 3.6 - Capitaux propres

#### 3.6.1 - Capital social

Le capital social de Mediawan s'élevait au 31 décembre 2015 à 39 000 euros, divisé en 39 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Le 7 avril 2016, l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de diviser par 100 la valeur nominale des actions ordinaires représentatives du capital social et des droits de vote de Mediawan. La valeur nominale est passée de 1 euro l'action à 0.01 euro. Le capital social s'élève donc, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 07 avril 2016, à 39 000 euros divisé en 3 900 000 actions.

Le 12 avril 2016, le Directoire de Mediawan s'est réuni pour constater la réalisation de l'augmentation de capital décidée par la 23<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Mediawan en date du 07 avril 2016, à hauteur de 17 865 euros divisés en 1 786 500 actions ordinaires nouvelles. Cette augmentation de capital a été intégralement souscrite par les trois fondateurs de Mediawan, agissant au travers d'entités affiliées.

Le capital social de Mediawan passe donc de 39 000 euros à 56 865 euros divisés en 5 686 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune.

Le 20 avril 2016, le Directoire de Mediawan s'est réuni pour délibérer sur les deux augmentations du capital social de Mediawan suivantes :

- ✓ Emission au profit des fondateurs de Mediawan (agissant au travers d'entités affiliées) de 594 315 ABSAR A, composée chacune d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions ordinaires rachetable (« BSAR A »), à un prix de souscription de 10 euros, soit 0.01 euro de valeur nominale et 9.99 euros de prime d'émission pour chaque ABSAR A émise, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 5 943,15 euros et d'un montant total de 5 943 150 euros, prime d'émission incluse ;
- ✓ Emission réservée à des investisseurs qualifiés répondant à certaines caractéristiques, de 25 000 000 ABSAR B à un prix de souscription de 10 euros, soit 0.01 euro de valeur nominale et 9.99 euros de prime d'émission pour chaque ABSAR B émise, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 250 000 euros et d'un montant total de 250 000 000 euros, prime d'émission incluse.

Les Actions de Préférence B sont stipulées rachetables sous certaines conditions stipulées dans les statuts de la Société, à savoir notamment que l'Assemblée spéciale des titulaires d'Actions de Préférence B ait été convoquée par le Directoire et ait approuvé le projet de Rapprochement d'Entreprises qui lui a été soumis aux conditions de quorum et de majorité définies par les statuts, et que les titulaires d'Actions de Préférence B ayant voté contre le Rapprochement d'Entreprises se soient conformés à la procédure fixée dans les statuts. Une fois toutes les conditions statutaires réunies, une

dette sera constatée au profit des actionnaires ayant demandé le rachat de leurs actions en contrepartie des capitaux propres.

Le 22 avril 2016, le Directoire de Mediawan s'est réuni pour constater la réalisation des augmentations du capital social de Mediawan sur lesquelles il avait été amené à délibérer précédemment.

Au règlement-livraison, les BSAR A et les BSAR B ont été respectivement détachés des actions ordinaires composant les ABSAR A et des Actions de préférence B, puis les actions ordinaires détenues par les fondateurs (au travers d'entités affiliées) ont été intégralement converties en actions de préférence de catégorie A (les « Actions A »).

Par conséquent, au 31 décembre 2016, le capital social de Mediawan s'élève à 312 808.15 euros divisé en :

- ✓ 6 280 815 Actions A d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune et entièrement libérées ; les Actions A sont des actions de préférence dont les droits et obligations sont définis par les statuts en vigueur de Mediawan ;
- ✓ 25 000 000 Actions de Préférence B d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune et entièrement libérées ; les Actions de Préférence B sont des actions de préférence stipulées rachetables dont les droits et obligations, ainsi que les conditions et modalités de rachat initié par Mediawan sont définies par les statuts en vigueur de Mediawan.

	Nombre d'actions	Valeur en capital (en euros)
Position de début de l'exercice	39 000	39 000
Mouvements :		
division valeur nominale	3 900 000	39 000
souscriptions actions nouvelles	1 786 500	17 865
Emission ABSAR A	594 315	5 943
Emission ABSAR B	25 000 000	250 000
Position fin de l'exercice	6 280 815	312 808

### 3.6.2 - Primes d'émission

Les primes d'émission encaissées lors des émissions par Mediawan d'actions nouvelles se sont élevées à :

	En KEuros
▪ Emission de 594 315 ABSAR A le 20/04/2016	5 937
▪ Emission de 25 000 000 ABSAR B le 20/04/2016	249 750
<b>Total</b>	<b>255 687</b>

Le montant des coûts engagés par le SPAC dans le cadre de la levée de fonds réalisée par l'émission d'Actions de Préférence B et de BSAR B et leur admission aux négociations sur le

compartiment professionnel d'Euronext Paris ont été déduits des capitaux propres par imputation sur la prime d'émission pour un montant de 11 053 KEuros.

Ces frais concernent essentiellement un Groupement bancaire ayant participé à cette opération pour 8 852 500 euros selon un contrat conclut en date du 2 février 2016 amendé par un avenant du 6 avril 2016. Ce montant inclut les honoraires conditionnés à la réalisation du Rapprochement d'Entreprises versés le 31 mars 2017.

Dès lors, le montant net des primes d'émission au 31 décembre 2016 s'élève à 244 633 820 euros.

### 3.6.3 - Détention du capital

Au 31 décembre 2016, le capital social de Mediawan se répartissait comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>%</b>
Dirigeants	6 280 815	20.08
Public	25 000 000	79.82
<b>Total</b>	<b>31 280 815</b>	<b>100.00</b>

### 3.7 - Autres éléments du passif

Aucune dette ne présente un caractère ancien ou anormal.

Le tableau ci-après indique la ventilation des dettes en fonction de leur date d'échéance.

ETAT DES DETTES au 31/12/2016	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et	A plus de 5 ans
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Concours bancaires</li> <li>· Emprunts et dettes financières divers</li> <li>· Dépôts et cautionnements reçus</li> <li>· Groupe et associés</li> <li>· Avances et acomptes reçus</li> <li>· Fournisseurs et comptes rattachés</li> <li>· Personnel et comptes rattachés</li> <li>· Sécurité sociale et autres organismes sociaux</li> <li>· Etat et autres collectivités publiques :               <ul style="list-style-type: none"> <li>· Impôts sur les bénéfices</li> <li>· Taxe sur la valeur ajoutée</li> <li>· Autres impôts, taxes assimilées</li> </ul> </li> <li>· Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</li> <li>· Autres dettes</li> </ul>	7 087 028	7 087 028		
<b>TOTAUX</b>	<b>7 106 152</b>	<b>7 106 152</b>		

## **4 - INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE 2016**

### **4.1 - Chiffre d'affaires**

Mediawan n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au 31 décembre 2016.

### **4.2 - Charges externes**

Les dépenses comptabilisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont essentiellement composées d'honoraires et aux premiers coûts engagés dans le cadre de recherche de cibles potentielles.

Le montant des coûts engagés par le SPAC dans le cadre de la levée de fonds réalisée par l'émission d'Actions de Préférence B et de BSAR B et leur admission aux négociations sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris ont été déduits des capitaux propres par imputation sur la prime d'émission pour un montant de 11 053 387 euros.

### **4.3 - Effectifs**

Néant

### **4.4 - Résultat financier**

Néant

### **4.5 - Résultat exceptionnel**

Néant

### **4.6 - Rémunérations**

Néant

## **5 - ELEMENTS FINANCIERS**

### **5.1 - Engagements financiers**

En matière de déductibilité de la TVA sur les frais engagés par Mediawan, celle-ci a confirmé son option lors de sa constitution et possède d'ores et déjà un numéro de TVA. Mediawan estime qu'au vu des projets sur lesquels elle s'est engagée, elle exercera soit directement une activité économique, soit une activité de holding animatrice de ses filiales. En toute hypothèse, elle exercera donc une activité économique entrant dans le champ d'application de la TVA.

### **5.2 - Crédits-baux :**

La société Mediawan n'a aucun contrat de crédit-bail en cours au 31 décembre 2016.

### **5.3 - Dettes garanties par des sûretés réelles**

Aucune sûreté réelle n'a été consentie sur des biens appartenant à la société Mediawan.

### **5.4 - Engagements de retraite**

Néant

### **5.5 - Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)**

Néant

.

## 6 - AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les éléments ayant fait l'objet de retraitements dans le cadre de la détermination du résultat fiscal auront sur les exercices futurs une incidence pouvant être chiffrée comme suit :

NATURES DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	MONTANT en €
<b>ACCROISSEMENTS</b>	
<b>TOTAL</b>	
<b>ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT</b>	
<b>ALLEGEMENTS</b>	
Taxe effort construction	
Contribution sociale de solidarité	
Ecart sur valeurs mobilières de placement	
<b>TOTAL</b>	
<b>ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT</b>	
Déficits reportables société	11 703 852

### 6.2 - Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées au 31 décembre 2016 ne sont pas significatives. Les seules transactions avec des parties liées concernent les remboursements des frais aux dirigeants.

#### ▪ Personnes concernées :

La Direction de Mediawan comprend les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance. Ces personnes sont considérées comme ayant directement ou indirectement l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de Mediawan et sont donc des parties liées au sens d'IAS 24.

Aucune rémunération n'a été versée au titre de l'exercice 2016 et aucun passif ne figure au bilan au titre de rémunérations des dirigeants. Seuls les frais de déplacement des membres du Directoire ont été pris en compte.

**Compensation exceptionnelle dans le cadre de l'achèvement du Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan)**

Le Conseil de Surveillance peut décider d'accorder une indemnité exceptionnelle aux membres du Directoire dans le cadre de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises (cf. Note 7.3). Cette indemnité exceptionnelle sera décidée éventuellement par le Conseil de Surveillance.

Aucun montant n'a été déterminé à la date d'arrêté des comptes.

## 7 - Informations sur la séparation des exercices

### 7.1.1 - Détail des charges à payer

Elles se composent des éléments suivants :

<b>MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>MONTANT</b>
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachées	6 825 750
Dettes fiscales et sociales	510
Autres dettes	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 826 260</b>

### 7.1.2 - Détail des charges et produits constatés d'avance

Ils se répartissent ainsi :

	<b>CHARGES</b>	<b>PRODUITS</b>
Charges/Produits d'exploitation	70 774	0
Charges/Produits financiers	0	0
Charges/Produits exceptionnels	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>70 774</b>	<b>0</b>

## 8 - Honoraires des commissaires aux comptes

	Mazars	Grant Thornton
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	20 120	20 000
Au titre d'autres prestations	80 980	60 000
<b>Honoraires totaux</b>	<b>101 100</b>	<b>80 000</b>

## 9 - Evénements postérieurs à la clôture

Le 30 janvier 2017, Mediawan SA a annoncé la signature d'une promesse afférente au projet d'acquisition de Groupe AB en tant que Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan). Celui-ci a été réalisé le 31 mars 2017, Mediawan devenant ainsi le premier SPAC ayant abouti en France.

Le 13 mars 2017, le Rapprochement d'Entreprises précité a été préalablement approuvé par l'assemblée spéciale des actionnaires de Mediawan titulaires d'actions B.

Mediawan a par ailleurs obtenu toutes les autorisations requises au titre des conditions suspensives visées dans la promesse susvisée, en ce compris l'achèvement du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel de Groupe AB et l'obtention des autorisations réglementaires requises du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

Groupe AB est devenue une filiale détenue indirectement à 100% par Mediawan à la suite de cette acquisition qui constitue une première étape dans la création d'une plateforme indépendante de contenus premiums en Europe.

Mediawan va continuer à déployer sa stratégie et à agréger des sociétés indépendantes avec des expertises complémentaires dans le cinéma ou le contenu audiovisuel avec l'objectif de créer des synergies avec Groupe AB et de construire une plateforme de croissance indépendante et leader dans les contenus en Europe.

## Evolution du capital

Toutes les actions de préférence détenues par les actionnaires à l'exception des Fondateurs (Actions B) et les actions de préférence détenues par les Fondateurs (Actions A) ont été automatiquement converties en une seule et même catégorie d'actions ordinaires Mediawan sur la base d'une action ordinaire pour une Action A ou une Action B convertie, à l'exception des Actions B détenues au nominatif pur par les actionnaires ayant voté contre le Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB et ayant notifié dans les délais impartis leur intention d'être remboursés. Ces actions pourront être remboursées au plus tard le 30 avril 2017 dans les conditions prévues par l'article 11.4 des statuts de Mediawan ainsi que dans son prospectus d'introduction en bourse ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa numéro n° 16-132 en date du 11 avril 2016.

Par conséquent, 27.461.807 actions ordinaires de Mediawan ont été admises aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code mnémorique MDW (code ISIN : FR0013247137) à compter du 3 avril 2017. Un maximum de 3.819.008 Actions B additionnelles pourrait également être converti en actions ordinaires d'ici le 30 avril 2017.

Tous les bons de souscriptions d'actions (« BSA ») Mediawan émis au moment de l'introduction en bourse et négociés sous le code mnémorique MDWBS sont devenus exerçables à compter du 3 avril 2017 et expireront à la clôture du marché Euronext Paris le 1er avril 2022 (ou plus tôt dans le cadre d'un rachat anticipé).

Un avis de rachat a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris le 12 avril 2017 (rectifié par avis déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris déposé en date du 13 avril 2017) précisant que les Actions B rachetées par la Société, le cas échéant, seront annulées immédiatement après leur rachat par voie de réduction du capital social dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le directoire constatera le nombre d'Actions B rachetées et annulées et procédera aux modifications corrélatives des statuts.

Le nombre maximum d'Actions B susceptibles d'être rachetées par la Société était, à la date du 12 avril 2017, égal à 3.819.008 Actions B.

Conformément aux statuts de la Société, le prix de rachat d'une Action B est fixé à dix (10) euros. Ainsi en cas de rachat, l'impact maximum potentiel sur les capitaux propres de Mediawan sera une réduction de 38 M€.

Aucune prime ne sera versée à la suite du rachat aux actionnaires de la Société dont les Actions B seront rachetées.

### **Description de l'opération**

Le prix du Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB s'élève à environ 274 M€, sus réserves d'éventuels ajustements suite à la finalisation des comptes de clôture.

Il a été financé à hauteur de 130 M€ par un emprunt bancaire et le solde par fonds propres suite au déblocage du montant de 250M€ du compte bancaire régi par le contrat de séquestre conclu par Mediawan SA le 21 avril 2016.

Les titres ont été achetés par une société nouvellement créée en 2017, pour les besoins de l'acquisition. Cette société est contrôlée à 100% par Mediawan.

Lors de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan) qui est intervenu le 31 mars 2017, les frais liés à cette opération qui seront comptabilisés sur 2017 par Mediawan et les holdings intermédiaires se décomposent de la manière suivante :

- commission d'arrangement au titre du financement bancaire : 3.9 M€
- honoraires des conseils pour l'acquisition : 8.5 M€

### **Présentation de Groupe AB, nouvelle filiale indirecte de Mediawan**

Fondé en 1977, Groupe AB est un éditeur, producteur et distributeur indépendant de contenus audiovisuels en Europe francophone. Le groupe est principalement impliqué dans la production et la distribution de séries TV, téléfilms, dessins-animés et documentaires ainsi que dans l'édification de chaînes TV et de services digitaux associés. Le groupe a un portefeuille de 19 chaînes de télévision, largement distribuées en Europe francophone et en Afrique. Groupe AB est un des gestionnaires de contenus les plus importants et les plus diversifiés en France avec environ 12 000 heures de programmes en catalogue et une production en interne d'environ 80 heures par an.

Groupe AB a généré en 2016 un chiffre d'affaires de 167,1 millions d'euros, provenant pour 114,3 millions d'euros de l'activité Edition Chaines & Digital, et pour 52,7 millions d'euros de l'activité Production et Distribution.

Le résultat opérationnel des activités courantes s'élève à 40,5 millions d'euros et le résultat net à 24,1 millions d'euros pour l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2016, les immobilisations incorporelles (y compris droits audiovisuels et droits de diffusion) s'élèvent à 93,3 millions d'euros et les immobilisations corporelles à 21,2 millions d'euros.

La trésorerie et équivalents de trésorerie représentaient un total de 76,9 millions d'euros pour des emprunts et dettes financières de 38,1 millions d'euros (y compris un crédit bancaire de 36,0 millions d'euros intégralement remboursé en mars 2017), soit une situation nette de 38,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, Groupe AB employait 298 personnes de façon permanente et environ 370 personnes en équivalent temps plein.



# MEDIAWAN

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital social de 312.808,15 euros  
siège social : 16, rue Oberkampf, 75011 Paris  
815 286 398 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
EN DATE DU 29 JUIN 2017**

[...]

**Première résolution (Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Président du Conseil de surveillance, du rapport de gestion du Directoire, ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître une perte d'un montant de 638.909 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de ce que la Société n'a engagé aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39-4 dudit code au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 23.037.098 voix pour et 1.517.239 voix contre.

**Deuxième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Directoire, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui s'élève à 638.909 euros, en totalité au compte « Report à nouveau » qui sera ainsi porté de (11.556) euros à (650.465) euros.

Compte tenu de cette affectation, l'assemblée générale prend acte de ce que les capitaux propres de la Société s'élèvent, compte tenu des arrondis, à 244.296.162 euros répartis ainsi qu'il suit :

Capital social .....312.808 €  
Prime d'émission, fusion, apport.....244.633.820 €  
Report à nouveau ..... (650.465) €

**Capitoux propres.....244.296.162 €**

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué par la Société au titre du premier exercice social de la Société clos le 31 décembre 2015.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 24.554.337 voix pour et 0 voix contre.**

[...]

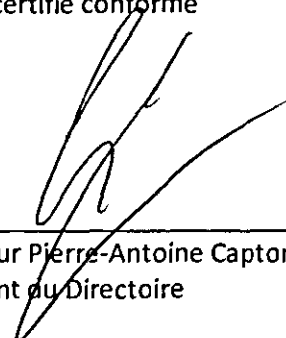
**Vingt-neuvième résolution (Pouvoirs pour les formalités)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôt (y compris tout dépôt au greffe compétent) et toutes formalités requis par la loi.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 24.554.337 voix pour et 0 voix contre.**

[...]

Extrait certifié conforme

  
\_\_\_\_\_  
Monsieur Pierre-Antoine Capton  
Président du Directoire

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

## **MEDIAWAN**

Société anonyme  
au capital de 284 326,80 €  
16, rue Oberkampf  
75011 Paris

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

## **Grant Thornton**

**Commissaire aux comptes**  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

## **Mazars**

**Commissaire aux comptes**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

MEDIAWAN

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **MEDIAWAN**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 9 « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe qui expose l'acquisition du Groupe AB et ses conséquences pour votre société.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des honoraires de conseils.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

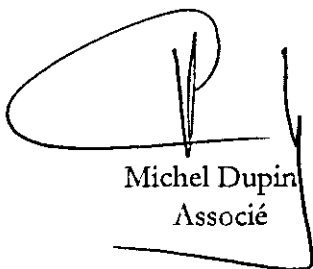
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

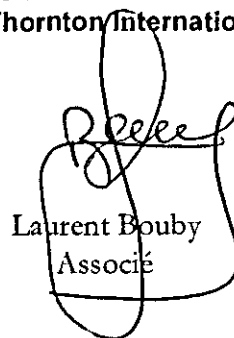
Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 17 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International



Michel Dupin  
Associé



Laurent Bouby  
Associé

**Mazars**



Gilles Rainaut  
Associé

# SOMMAIRE

RAPPORT DE PRESENTATION.....	4
BILAN ACTIF.....	5
BILAN PASSIF .....	6
COMPTE DE RESULTAT .....	7
COMPTE DE RESULTAT (SUITE).....	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	9
PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEXE .....	10
<b>1 - INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>11</b>
1.1 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE .....	11
1.2 - FAITS SIGNIFICATIFS .....	11
1.3 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE .....	12
<b>2 - PRINCIPES, REGLES ET METHIODES COMPTABLES.....</b>	<b>13</b>
2.1 - PRINCIPES GENERAUX .....	13
2.2 - DEROGATIONS.....	13
2.3 - PRINCIPALES METHODES .....	13
2.3.1 - <i>Frais de constitution</i> .....	13
2.3.2 - <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i> .....	13
2.3.3 - <i>Participations et créances rattachées à des participations, autres titres immobilisés</i> .....	14
2.3.4 - <i>Créances</i> .....	14
2.3.5 - <i>Charges constatées d'avance</i> .....	14
2.3.6 - <i>Valeurs mobilières de placement</i> .....	14
2.3.7 - <i>Opérations en devises</i> .....	14
2.3.8 - <i>Provisions pour risques et charges</i> .....	14
2.3.9 - <i>Distinction entre résultat courant et exceptionnel</i> .....	15
2.3.10 - <i>Recours à des estimations</i> .....	15
<b>3 - INFORMATIONS SUR LE BILAN CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.....</b>	<b>16</b>
3.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	16
3.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	16
3.3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....	16
3.4 - AMORTISSEMENTS .....	16
3.5 - AUTRES ELEMENTS D'ACTIF .....	17
3.5.1 - <i>Ventilation des créances par échéance</i> .....	17
3.5.2 - <i>Trésorerie</i> .....	17
3.6 - CAPITAUX PROPRES.....	18
3.6.1 - <i>Capital social</i> .....	18
3.6.2 - <i>Primes d'émission</i> .....	19
3.6.3 - <i>Détention du capital</i> .....	20
3.7 - AUTRES ELEMENTS DU PASSIF .....	21
<b>4 - INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE 2016.....</b>	<b>22</b>
4.1 - CHIFFRE D'AFFAIRES .....	22
4.2 - CHARGES EXTERNES .....	22
4.3 - EFFECTIFS .....	22

4.4 - RESULTAT FINANCIER.....	22
4.5 - RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	22
4.6 - REMUNERATIONS.....	22
<b>5 - ELEMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>23</b>
5.1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	23
5.2 - CREDITS-BAUX :.....	23
5.3 - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES.....	23
5.4 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE.....	23
5.5 - CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE).....	23
<b>6 - AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>24</b>
6.1 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT.....	24
6.2 - TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES.....	24
<b>7 - INFORMATIONS SUR LA SEPARATION DES EXERCICES.....</b>	<b>25</b>
7.1.1 - <i>Détail des charges à payer</i> .....	25
7.1.2 - <i>Détail des charges et produits constatés d'avance</i> .....	25
<b>8 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</b>	<b>26</b>
<b>9 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....</b>	<b>26</b>

## RAPPORT DE PRESENTATION

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société **SA Mediawan** pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	251 402 314 €
Chiffre d'affaires	0 €
Résultat net comptable	- 638 909 €

Fait à Toulouse,  
Le 20 avril 2017

Gérard GRATIOT  
Expert-comptable

## BILAN ACTIF

	Montant brut	Amort.	Montant net	Montant net
	En euros	En euros	31/12/2016	31/12/2015
	En euros	En euros	En euros	En euros
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	17 782	7 113	10 669	14 226
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et marques	51 000	8 500	42 500	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Agencements				
Installations techniques				
Matériels informatiques				
Mobilier				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Titres de participation				
Créances sur participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>68 782</b>	<b>15 613</b>	<b>53 169</b>	<b>14 226</b>
Stocks				
Avances, acomptes sur commandes	92 772		92 772	
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat – Impôt sur les sociétés				
Etat - Taxes sur le chiffre d'affaires	521 208		521 208	227 140
Autres créances				
Divers avances et acomptes versés				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	250 664 393		250 664 393	39 000
Charges constatées d'avance	70 774		70 774	1 110 084
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>251 349 145</b>	<b>0</b>	<b>251 349 145</b>	<b>1 376 224</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION :</b>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>251 417 927</b>	<b>15 613</b>	<b>251 402 314</b>	<b>1 390 450</b>

## BILAN PASSIF

	31/12/2016	31/12/2015
	En euros	En euros
Capital social	312 808	39 000
Prime d'émission, fusion, apport	244 633 820	
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 11 556	
Acomptes sur dividendes		
<b>RESULTAT de L'EXERCICE</b>	- 638 909	- 11 556
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>244 293 162</b>	<b>27 444</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès des établis. de crédits		
Découverts, concours bancaires		
Dettes financières diverses		
Groupe et associés		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 087 028	1 363 006
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat impôts sur les bénéfices		
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	19 124	
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes s/ immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES ET REGULARISATIONS</b>	<b>7 106 152</b>	<b>1 363 006</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>251 402 314</b>	<b>1 390 450</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2016	31/12/2015
	En euros	En euros
Refacturations Prestations de services France		
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>		
Subventions d'exploitation Reprises amort. provisions et transfert Autres produits		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Achats refacturés		
Autres achats et charges externes	626 315	8 000
Impôts, taxes et versements assimilés	510	
Salaires et traitements Charges sociales		
Dotations amortissements immobilisations	12 056	3 556
Dotations pour dépréciations des actifs circulants Dotations provisions risques et charges Autres charges	28	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>638 909</b>	<b>11 556</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-638 909</b>	<b>-11 556</b>
Intérêts et produits financiers divers Reprises sur provisions Différence positive de change Produits nets s/cessions valeurs mobilières de placement		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Intérêts et charges financières diverses Dotations aux provisions Différence négative de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT COURANT/AVANT IMPOT</b>	<b>-638 909</b>	<b>-11 556</b>

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
	En euros	En euros
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises provisions		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles amortissements provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Impôts dus sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>-638 909</b>	<b>-11 556</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-638 909</b>	<b>-11 556</b>

<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b>
--

<b>En euros</b>	<b>Capital</b>	<b>Primes</b>	<b>Réserves</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total capitaux</b>
Situation à la clôture au 31-déc-15	39 000			- 11 556	27 444
<b>Mouvements 2016</b>					
- Variation de capital de l'entreprise	273 808	244 633 820			244 907 628
- Affectation de résultat 2015			- 11 556	11 556	
- Distribution effectuée par l'entreprise				- 638 909	- 638 909
- Résultat de l'exercice					
- Autres variations					
Situation à la clôture au 31-déc-16	312 808	244 633 820	- 11 556	- 638 909	244 296 162

## PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEXE

Les critères de l'entreprise tels que définis par le décret 2005 – 1757 du 30 décembre 2005 concernant l'annexe sont les suivants :

- Période clôturée : *le 31 décembre 2016*
- Durée de l'exercice : *12 mois*
- Durée de l'exercice précédent : *16 jours*
- Total du bilan 2016 : *251 402 314 €*
- Chiffre d'affaires 2016 : *- K€*
- Effectif au 31 décembre 2016 : *0 salarié*

Les personnes et entités dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sont dans l'obligation de présenter une annexe de base. Elle sera complétée par un certain nombre d'informations facultatives jugées significatives.

*NB : A défaut de précisions contraires, l'ensemble des informations contenues dans la présente annexe est exprimé en euros.*

## 1 - INFORMATIONS GENERALES

Mediawan SA (ci-après la "Société") a été constituée le 15 décembre 2015 sous la forme d'une société anonyme avec un Directoire et un Conseil de surveillance. Son identification SIREN est le n° 815 286 398. Le capital social de la Société est composé de 31 280 815 actions au 31 décembre 2016 pour un total de 312 808,15 Euros. Le siège social de la Société est sis au 16 rue Oberkampf, 75011 Paris, France.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Le Directoire de la Société a arrêté les comptes le 20 avril 2017.

### 1.1 - Présentation de l'activité

Mediawan est un SPAC (Special Purpose Acquisition Company) constitué en décembre 2015 sous forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont l'objectif est d'acquérir une ou plusieurs sociétés cibles dans le domaine des médias traditionnels et digitaux ou dans le secteur du divertissement en Europe (l'« Acquisition Initiale » ou le « Rapprochement d'Entreprises »).

### 1.2 - Faits significatifs

Le 12 avril 2016, Mediawan a annoncé son intention de lever, dans le cadre d'un placement privé international, un montant de 250 millions d'euros, à l'occasion de son introduction sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext à Paris.

Le placement a porté sur un montant de 25 millions d'actions de préférence stipulées rachetables assorties de bons de souscription d'actions ordinaires (les « unités » ou « ABSAR B ») pour un prix unitaire de souscription de 10 euros chacune. Le placement a été effectué sous la forme d'un placement privé auprès de certains investisseurs qualifiés en France et en dehors de France, et a permis à Mediawan de lever 250 millions d'euros.

Chaque unité est composée d'une action de préférence stipulée rachetable (« Action de Préférence B ») et d'un bon de souscription d'actions ordinaires rachetable (« BSAR B »). La parité d'exercice des BSAR B est fixe (sous réserve d'ajustements usuels liés à la réalisation d'opérations financières conformément aux dispositions légales applicables et aux termes et conditions des BSAR B) :

- ✓ deux BSAR B donnent droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle Mediawan
- ✓ le prix d'exercice global est de 11.50 euros

Les BSAR B seront exerçables à compter de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises pour une durée de 5 ans. Ces instruments génèrent un effet anti-dilutif leur prix d'exercice étant supérieur au cours moyen de l'action sur la période.

Les Actions de Préférence B et les BSAR B de Mediawan ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris, sous les codess mnémoniques respectifs de MDWP et MDWBS.

Le 22 avril 2016, EnterNext, la filiale d'Euronext dédiée à l'accompagnement et au développement des PME-ETI en Bourse a procédé à l'introduction en Bourse de Mediawan, sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext à Paris.

L'introduction de Mediawan sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris a été réalisée suite à l'admission à la négociation et par cotation directe de 25 000 000 Actions de Préférence B (code mnémorique : MDWP) et 25 000 000 BSAR B (code mnémorique : MDWBS).

Il est rappelé que Mediawan disposait d'un délai de 24 mois (\*) à compter de l'admission aux négociations de ses titres pour réaliser le Rapprochement d'Entreprises. A défaut, Mediawan devait être automatiquement dissoute et procéder au partage de l'actif social et à la répartition du boni de liquidation, après désintéressement des créanciers, entre les actionnaires et les fondateurs conformément à l'ordre des priorités prévu dans les statuts de Mediawan.

(\*) ce délai pouvant être prorogé par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société conformément aux stipulations des statuts de la Société et au droit commun des sociétés.

Les fondateurs de Mediawan ont investi 6 millions d'euros via la souscription de 5 686 500 actions ordinaires précédemment au placement privé et de 594 315 unités fondateurs, chacune composée d'une action ordinaire et d'un BSAR A (tel que défini ci-après) (les « ABSAR A ») concomitamment à l'offre. Immédiatement après le placement privé, les fondateurs détiennent 6 280 815 actions représentant approximativement 20 % du capital et des droits de vote de Mediawan. Les développements concernant la parité d'exercice BSAR B qui figurent au 4<sup>ème</sup> paragraphe ci-dessus sont applicables *mutatis mutandis* à la parité des BSAR A.

Les actionnaires fondateurs sont :

- Pierre-Antoine Capton,  
Directeur général unique et actionnaire fondateur : fondateur de « 3ème Œil Productions », le plus grand producteur indépendant de médias français ;
- Xavier Niel,  
Actionnaire fondateur : fondateur du fournisseur de services de télé communication français coté « Iliad » et principal actionnaire du groupe « Le Monde » ;
- Matthieu Pigasse,  
Actionnaire fondateur: Global Head of M&A and Sovereign Advisory of Lazard Group, directeur général de « Lazard France » et principal actionnaire de groupes de presse (« Le Monde », « Les Inrocks », « Le Huffington Post »).

### 1.3 - Informations relatives à l'entreprise

Mediawan SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris sous le symbole « MDWP ».

Mediawan avait pour objectif de réaliser un Rapprochement d'Entreprises en acquérant une ou plusieurs entités et/ou entreprises cibles répondants à différents critères. Le Rapprochement d'Entreprises doit porter sur une ou plusieurs entités et/ou entreprises cibles ayant une « fair market value » au moins égale à 75 % du montant déposé sur le compte de dépôt prévu à cet effet. Ce Rapprochement d'Entreprises a été réalisé le 31 mars 2017 (cf. § 9 « Evénements postérieurs à la clôture »).

Mediawan SA (ci-après la « Société » ou « Mediawan ») a été constituée le 15 décembre 2015 sous la forme d'une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Son identification

SIREN est le n° 815 286 398. Le capital social de la Société est composé de 31 280 815 actions au 31 décembre 2016 pour un total de 312 808,15 Euros. Le siège social de la Société est sis au 16 rue Oberkampf, 75011 Paris, France.

L'exercice social a eu une durée de 12 mois, commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre. L'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 a eu une durée de 16 jours.

## 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux règles définies par la mise en application du Plan Comptable Général français (règlement ANC 2016-07), aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France, tels que :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La comparabilité des exercices n'est pas possible compte tenu d'un exercice de 16 jours au 31 décembre 2015.

### 2.2 - Dérogations

Il n'a pas été dérogé aux règles de base prévues pour l'établissement des comptes.

### 2.3 - Principales méthodes

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.3.1 - Frais de constitution

La Société a décidé d'immobiliser les frais de constitution lors de sa première clôture. Ces frais s'élèvent à 17 782 € à la clôture de l'exercice et sont amortis sur 5 ans prorata temporis. Ils se composent de frais relatifs à la procédure juridique de constitution de la Société, des honoraires pour la recherche d'antériorité sur le nom de domaine.

#### 2.3.2 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition « prix d'achat et frais accessoires » ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue :

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| ▪ Frais d'établissement | 5 ans |
| • Site internet         | 3 ans |

### **2.3.3 - Participations et créances rattachées à des participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est durablement inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base des capitaux propres corrigés des perspectives de rentabilité.

### **2.3.4 - Créances**

Les créances sont valorisées à la valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement est inférieure à la valeur comptable.

### **2.3.5 - Charges constatées d'avance**

Au 31 décembre 2015, selon la Direction, dans l'hypothèse d'une admission réussie au compartiment professionnel d'Euronext Paris : les frais engagés comme coûts de transaction ont été comptabilisés en charge constatée d'avance.

Ces charges constatées d'avance se rattachaient directement à l'opération d'augmentation de capital. Ces frais ont été imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à ladite augmentation de capital.

Au 31 décembre 2016, les charges constatées d'avance correspondent principalement à l'étalement des primes d'assurance.

### **2.3.6 - Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'apport ou à leur prix d'acquisition, et donnent lieu, le cas échéant, à des dépréciations pour les ramener à leur valeur probable de vente.

### **2.3.7 - Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

### **2.3.8 - Provisions pour risques et charges**

Les obligations de la société Mediawan à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêtés des comptes et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

### **2.3.9 - Distinction entre résultat courant et exceptionnel**

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la société Mediawan, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

### **2.3.10 - Recours à des estimations**

La production des états financiers établis conformément aux principes comptables français conduit la Direction de la société à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Les montants réels pourraient se révéler différents de ceux résultant des estimations effectuées.

### 3 - INFORMATIONS SUR LE BILAN CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

#### 3.1 - Immobilisations incorporelles

Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés par les postes d'immobilisations incorporelles au cours de l'année 2016 :

Immobilisations incorporelles	Valeur au 01/01/16	Acquisitions 2016	Transferts 2016	Cessions 2016	Valeur au 31/12/16
Frais d'établissement	17 782				17 782
Site Internet		51 000			51 000
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>17 782</b>	<b>51 000</b>			<b>68 782</b>
Amort. Frais d'établissement	- 3 556	- 3 557			- 7 113
Amort. Site Internet		- 8 500			- 8 500
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>3 556</b>	<b>12 057</b>			<b>15 613</b>
Frais d'établissement	14 226	- 3 557			10 669
Site Internet		42 500			42 500
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>14 226</b>	<b>38 943</b>			<b>53 169</b>

#### 3.2 - Immobilisations corporelles

Néant au 31 décembre 2016

#### 3.3 - Immobilisations financières

Néant au 31 décembre 2016

#### 3.4 - Amortissements

L'évolution du poste d'amortissement est détaillée dans le tableau au 3.1.

### 3.5 - Autres éléments d'actif

#### 3.5.1 - Ventilation des créances par échéance

Le tableau ci-après indique la ventilation des créances en fonction de leur date d'échéance :

<b>ETAT DES CREANCES au 31/12/2016</b>	<b>Montants Bruts</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>A plus d'un an</b>
<b>De l'actif immobilisé :</b>			
· Créances rattachées à des participations			
· Prêts			
· Autres immobilisations financières			
<b>De l'actif circulant :</b>			
· Avances et acomptes versés	92 772	92 772	
· Créances clients			
· Clients douteux et litigieux			
· Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
· Personnel et comptes rattachés			
· Impôts sur les sociétés			
· Taxe sur la valeur ajoutée	521 206	521 206	
· Débiteurs divers (y compris C/C Groupe)			
· Charges constatées d'avance	70 774	70 774	
<b>TOTAUX</b>	<b>684 752</b>	<b>684 752</b>	

#### 3.5.2 - Trésorerie

La trésorerie s'élève à 250 664 393 euros au 31 décembre 2016.

Les 250 000 000 Euros obtenus par la société lors de son Admission en Bourse figurent sur un compte spécifique ouvert auprès de la Banque SOCIETE GENERALE. Ce compte n'est pas rémunéré.

### 3.6 - Capitaux propres

#### 3.6.1 - Capital social

Le capital social de Mediawan s'élevait au 31 décembre 2015 à 39 000 euros, divisé en 39 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Le 7 avril 2016, l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de diviser par 100 la valeur nominale des actions ordinaires représentatives du capital social et des droits de vote de Mediawan. La valeur nominale est passée de 1 euro l'action à 0.01 euro. Le capital social s'élève donc, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 07 avril 2016, à 39 000 euros divisé en 3 900 000 actions.

Le 12 avril 2016, le Directoire de Mediawan s'est réuni pour constater la réalisation de l'augmentation de capital décidée par la 23<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Mediawan en date du 07 avril 2016, à hauteur de 17 865 euros divisés en 1 786 500 actions ordinaires nouvelles. Cette augmentation de capital a été intégralement souscrite par les trois fondateurs de Mediawan, agissant au travers d'entités affiliées.

Le capital social de Mediawan passe donc de 39 000 euros à 56 865 euros divisés en 5 686 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune.

Le 20 avril 2016, le Directoire de Mediawan s'est réuni pour délibérer sur les deux augmentations du capital social de Mediawan suivantes :

- ✓ Emission au profit des fondateurs de Mediawan (agissant au travers d'entités affiliées) de 594 315 ABSAR A, composée chacune d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions ordinaires rachetable (« BSAR A »), à un prix de souscription de 10 euros, soit 0.01 euro de valeur nominale et 9.99 euros de prime d'émission pour chaque ABSAR A émise, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 5 943,15 euros et d'un montant total de 5 943 150 euros, prime d'émission incluse ;
- ✓ Emission réservée à des investisseurs qualifiés répondant à certaines caractéristiques, de 25 000 000 ABSAR B à un prix de souscription de 10 euros, soit 0.01 euro de valeur nominale et 9.99 euros de prime d'émission pour chaque ABSAR B émise, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 250 000 euros et d'un montant total de 250 000 000 euros, prime d'émission incluse.

Les Actions de Préférence B sont stipulées rachetables sous certaines conditions stipulées dans les statuts de la Société, à savoir notamment que l'Assemblée spéciale des titulaires d'Actions de Préférence B ait été convoquée par le Directoire et ait approuvé le projet de Rapprochement d'Entreprises qui lui a été soumis aux conditions de quorum et de majorité définies par les statuts, et que les titulaires d'Actions de Préférence B ayant voté contre le Rapprochement d'Entreprises se soient conformés à la procédure fixée dans les statuts. Une fois toutes les conditions statutaires réunies, une

dette sera constatée au profit des actionnaires ayant demandé le rachat de leurs actions en contrepartie des capitaux propres.

Le 22 avril 2016, le Directoire de Mediawan s'est réuni pour constater la réalisation des augmentations du capital social de Mediawan sur lesquelles il avait été amené à délibérer précédemment.

Au règlement-livraison, les BSAR A et les BSAR B ont été respectivement détachés des actions ordinaires composant les ABSAR A et des Actions de préférence B, puis les actions ordinaires détenues par les fondateurs (au travers d'entités affiliées) ont été intégralement converties en actions de préférence de catégorie A (les « Actions A »).

Par conséquent, au 31 décembre 2016, le capital social de Mediawan s'élève à 312 808.15 euros divisé en :

- ✓ 6 280 815 Actions A d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune et entièrement libérées ; les Actions A sont des actions de préférence dont les droits et obligations sont définis par les statuts en vigueur de Mediawan ;
- ✓ 25 000 000 Actions de Préférence B d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune et entièrement libérées ; les Actions de Préférence B sont des actions de préférence stipulées rachetables dont les droits et obligations, ainsi que les conditions et modalités de rachat initié par Mediawan sont définies par les statuts en vigueur de Mediawan.

	Nombre d'actions	Valeur en capital (en euros)
<b>Position début de l'exercice</b>	<b>39 000</b>	<b>39 000</b>
Mouvements :		
division valeur nominale	3 900 000	39 000
souscriptions actions nouvelles	1 786 500	17 865
Emission ABSAR A	594 315	5 943
Emission ABSAR B	25 000 000	250 000
<b>Position fin de l'exercice</b>	<b>31 280 815</b>	<b>312 808</b>

### 3.6.2 - Primes d'émission

Les primes d'émission encaissées lors des émissions par Mediawan d'actions nouvelles se sont élevées à :

	En KEuros
▪ Emission de 594 315 ABSAR A le 20/04/2016	5 937
▪ Emission de 25 000 000 ABSAR B le 20/04/2016	249 750
<b>Total</b>	<b>255 687</b>

Le montant des coûts engagés par le SPAC dans le cadre de la levée de fonds réalisée par l'émission d'Actions de Préférence B et de BSAR B et leur admission aux négociations sur le

compartiment professionnel d'Euronext Paris ont été déduits des capitaux propres par imputation sur la prime d'émission pour un montant de 11 053 KEuros.

Ces frais concernent essentiellement un Groupement bancaire ayant participé à cette opération pour 8 852 500 euros selon un contrat conclut en date du 2 février 2016 amendé par un avenant du 6 avril 2016. Ce montant inclut les honoraires conditionnés à la réalisation du Rapprochement d'Entreprises versés le 31 mars 2017.

Dès lors, le montant net des primes d'émission au 31 décembre 2016 s'élève à 244 633 820 euros.

### 3.6.3 - Détention du capital

Au 31 décembre 2016, le capital social de Mediawan se répartissait comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>%</b>
Dirigeants	6 280 815	20.08
Public	25 000 000	79.82
<b>Total</b>	<b>31 280 815</b>	<b>100.00</b>

### 3.7 - Autres éléments du passif

Aucune dette ne présente un caractère ancien ou anormal.

Le tableau ci-après indique la ventilation des dettes en fonction de leur date d'échéance.

<b>ETAT DES DETTES au 31/12/2016</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>A plus d'un an et</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Concours bancaires</li> <li>· Emprunts et dettes financières divers</li> <li>· Dépôts et cautionnements reçus</li> <li>· Groupe et associés</li> <li>· Avances et acomptes reçus</li> <li>· Fournisseurs et comptes rattachés</li> <li>· Personnel et comptes rattachés</li> <li>· Sécurité sociale et autres organismes sociaux</li> <li>· Etat et autres collectivités publiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>· Impôts sur les bénéfiques</li> <li>· Taxe sur la valeur ajoutée</li> <li>· Autres impôts, taxes assimilées</li> <li>· Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</li> <li>· Autres dettes</li> </ul> </li> </ul>	7 087 028	7 087 028		
<b>TOTAUX</b>	<b>7 106 152</b>	<b>7 106 152</b>		

## **4 - INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE 2016**

### **4.1 - Chiffre d'affaires**

Mediawan n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au 31 décembre 2016.

### **4.2 - Charges externes**

Les dépenses comptabilisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont essentiellement composées d'honoraires et aux premiers coûts engagés dans le cadre de recherche de cibles potentielles.

Le montant des coûts engagés par le SPAC dans le cadre de la levée de fonds réalisée par l'émission d'Actions de Préférence B et de BSAR B et leur admission aux négociations sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris ont été déduits des capitaux propres par imputation sur la prime d'émission pour un montant de 11 053 387 euros.

### **4.3 - Effectifs**

Néant

### **4.4 - Résultat financier**

Néant

### **4.5 - Résultat exceptionnel**

Néant

### **4.6 - Rémunérations**

Néant

## **5 - ELEMENTS FINANCIERS**

### **5.1 - Engagements financiers**

En matière de déductibilité de la TVA sur les frais engagés par Mediawan, celle-ci a confirmé son option lors de sa constitution et possède d'ores et déjà un numéro de TVA. Mediawan estime qu'au vu des projets sur lesquels elle s'est engagée, elle exercera soit directement une activité économique, soit une activité de holding animatrice de ses filiales. En toute hypothèse, elle exercera donc une activité économique entrant dans le champ d'application de la TVA.

### **5.2 - Crédits-baux :**

La société Mediawan n'a aucun contrat de crédit-bail en cours au 31 décembre 2016.

### **5.3 - Dettes garanties par des sûretés réelles**

Aucune sûreté réelle n'a été consentie sur des biens appartenant à la société Mediawan.

### **5.4 - Engagements de retraite**

Néant

### **5.5 - Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)**

Néant

## 6 - AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les éléments ayant fait l'objet de retraitements dans le cadre de la détermination du résultat fiscal auront sur les exercices futurs une incidence pouvant être chiffrée comme suit :

NATURES DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	MONTANT en €
<b>ACCROISSEMENTS</b>	
<b>TOTAL</b>	
<b>ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT</b>	
<b>ALLEGEMENTS</b>	
Taxe effort construction	
Contribution sociale de solidarité	
Ecart sur valeurs mobilières de placement	
<b>TOTAL</b>	
<b>ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT</b>	
Déficits reportables société	11 703 852

### 6.2 - Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées au 31 décembre 2016 ne sont pas significatives. Les seules transactions avec des parties liées concernent les remboursements des frais aux dirigeants.

- **Personnes concernées :**

La Direction de Mediawan comprend les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance. Ces personnes sont considérées comme ayant directement ou indirectement l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de Mediawan et sont donc des parties liées au sens d'IAS 24.

Aucune rémunération n'a été versée au titre de l'exercice 2016 et aucun passif ne figure au bilan au titre de rémunérations des dirigeants. Seuls les frais de déplacement des membres du Directoire ont été pris en compte.

**Compensation exceptionnelle dans le cadre de l'achèvement du Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan)**

Le Conseil de Surveillance peut décider d'accorder une indemnité exceptionnelle aux membres du Directoire dans le cadre de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises (cf. Note 7.3). Cette indemnité exceptionnelle sera décidée éventuellement par le Conseil de Surveillance.

Aucun montant n'a été déterminé à la date d'arrêté des comptes.

## 7 - Informations sur la séparation des exercices

### 7.1.1 - Détail des charges à payer

Elles se composent des éléments suivants :

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 825 750
Dettes fiscales et sociales	510
Autres dettes	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 826 260</b>

### 7.1.2 - Détail des charges et produits constatés d'avance

Ils se répartissent ainsi :

	CHARGES	PRODUITS
Charges/Produits d'exploitation	70 774	0
Charges/Produits financiers	0	0
Charges/Produits exceptionnels	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>70 774</b>	<b>0</b>

## 8 - Honoraires des commissaires aux comptes

	Mazars	Grant Thornton
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	20 120	20 000
Au titre d'autres prestations	80 980	60 000
<b>Honoraires totaux</b>	<b>101 100</b>	<b>80 000</b>

## 9 - Evénements postérieurs à la clôture

Le 30 janvier 2017, Mediawan SA a annoncé la signature d'une promesse afférente au projet d'acquisition de Groupe AB en tant que Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan). Celui-ci a été réalisé le 31 mars 2017, Mediawan devenant ainsi le premier SPAC ayant abouti en France.

Le 13 mars 2017, le Rapprochement d'Entreprises précité a été préalablement approuvé par l'assemblée spéciale des actionnaires de Mediawan titulaires d'actions B.

Mediawan a par ailleurs obtenu toutes les autorisations requises au titre des conditions suspensives visées dans la promesse susvisée, en ce compris l'achèvement du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel de Groupe AB et l'obtention des autorisations réglementaires requises du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

Groupe AB est devenue une filiale détenue indirectement à 100% par Mediawan à la suite de cette acquisition qui constitue une première étape dans la création d'une plateforme indépendante de contenus premium en Europe.

Mediawan va continuer à déployer sa stratégie et à agréger des sociétés indépendantes avec des expertises complémentaires dans le cinéma ou le contenu audiovisuel avec l'objectif de créer des synergies avec Groupe AB et de construire une plateforme de croissance indépendante et leader dans les contenus en Europe.

## Evolution du capital

Toutes les actions de préférence détenues par les actionnaires à l'exception des Fondateurs (Actions B) et les actions de préférence détenues par les Fondateurs (Actions A) ont été automatiquement converties en une seule et même catégorie d'actions ordinaires Mediawan sur la base d'une action ordinaire pour une Action A ou une Action B convertie, à l'exception des Actions B détenues au nominatif pur par les actionnaires ayant voté contre le Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB et ayant notifié dans les délais impartis leur intention d'être remboursés. Ces actions pourront être remboursées au plus tard le 30 avril 2017 dans les conditions prévues par l'article 11.4 des statuts de Mediawan ainsi que dans son prospectus d'introduction en bourse ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa numéro n° 16-132 en date du 11 avril 2016.

Par conséquent, 27.461.807 actions ordinaires de Mediawan ont été admises aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code mnémorique MDW (code ISIN : FR0013247137) à compter du 3 avril 2017. Un maximum de 3.819.008 Actions B additionnelles pourrait également être converti en actions ordinaires d'ici le 30 avril 2017.

Tous les bons de souscriptions d'actions (« BSA ») Mediawan émis au moment de l'introduction en bourse et négociés sous le code mnémonique MDWBS sont devenus exerçables à compter du 3 avril 2017 et expireront à la clôture du marché Euronext Paris le 1er avril 2022 (ou plus tôt dans le cadre d'un rachat anticipé).

Un avis de rachat a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris le 12 avril 2017 (rectifié par avis déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris déposé en date du 13 avril 2017) précisant que les Actions B rachetées par la Société, le cas échéant, seront annulées immédiatement après leur rachat par voie de réduction du capital social dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le directoire constatera le nombre d'Actions B rachetées et annulées et procédera aux modifications corrélatives des statuts.

Le nombre maximum d'Actions B susceptibles d'être rachetées par la Société était, à la date du 12 avril 2017, égal à 3.819.008 Actions B.

Conformément aux statuts de la Société, le prix de rachat d'une Action B est fixé à dix (10) euros. Ainsi en cas de rachat, l'impact maximum potentiel sur les capitaux propres de Mediawan sera une réduction de 38 M€.

Aucune prime ne sera versée à la suite du rachat aux actionnaires de la Société dont les Actions B seront rachetées.

### **Description de l'opération**

Le prix du Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB s'élève à environ 274 M€, sus réserves d'éventuels ajustements suite à la finalisation des comptes de clôture.

Il a été financé à hauteur de 130 M€ par un emprunt bancaire et le solde par fonds propres suite au déblocage du montant de 250M€ du compte bancaire régi par le contrat de séquestre conclu par Mediawan SA le 21 avril 2016.

Les titres ont été achetés par une société nouvellement créée en 2017, pour les besoins de l'acquisition. Cette société est contrôlée à 100% par Mediawan.

Lors de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan) qui est intervenu le 31 mars 2017, les frais liés à cette l'opération qui seront comptabilisés sur 2017 par Mediawan et les holdings intermédiaires se décomposent de la manière suivante :

- commission d'arrangement au titre du financement bancaire : 3.9 M€
- honoraires des conseils pour l'acquisition : 8.5 M€

### **Présentation de Groupe AB, nouvelle filiale indirecte de Mediawan**

Fondé en 1977, Groupe AB est un éditeur, producteur et distributeur indépendant de contenus audiovisuels en Europe francophone. Le groupe est principalement impliqué dans la production et la distribution de séries TV, téléfilms, dessins-animés et documentaires ainsi que dans l'édification de chaînes TV et de services digitaux associés. Le groupe a un portefeuille de 19 chaînes de télévision, largement distribuées en Europe francophone et en Afrique. Groupe AB est un des gestionnaires de contenus les plus importants et les plus diversifiés en France avec environ 12 000 heures de programmes en catalogue et une production en interne d'environ 80 heures par an.

Groupe AB a généré en 2016 un chiffre d'affaires de 167,1 millions d'euros, provenant pour 114,3 millions d'euros de l'activité Edition Chaines & Digital, et pour 52,7 millions d'euros de l'activité Production et Distribution.

Le résultat opérationnel des activités courantes s'élève à 40,5 millions d'euros et le résultat net à 24,1 millions d'euros pour l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2016, les immobilisations incorporelles (y compris droits audiovisuels et droits de diffusion) s'élèvent à 93,3 millions d'euros et les immobilisations corporelles à 21,2 millions d'euros.

La trésorerie et équivalents de trésorerie représentaient un total de 76,9 millions d'euros pour des emprunts et dettes financières de 38,1 millions d'euros (y compris un crédit bancaire de 36,0 millions d'euros intégralement remboursé en mars 2017), soit une situation nette de 38,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, Groupe AB employait 298 personnes de façon permanente et environ 370 personnes en équivalent temps plein.